

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 22 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 22 juin à 15 heures, les actionnaires d'Esso Société Anonyme Française, au capital de 98 337 521,70 euros divisé en 12 854 578 actions de 7,65 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, à l'hôtel Novotel – 21 avenue Edouard Belin – 92500 Rueil Malmaison, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration suivant avis publié dans les journaux d'annonces légales « le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires » n° 59 du 16 mai 2022 et n° 67 du 6 juin 2022 et dans un Service de Presse en Ligne sur le site internet www.affiches-parisiennes.com le 6 juin 2022 sous la référence A22121520.

Avant l'ouverture de l'Assemblée, Monsieur Olivier Kaiser, remplissant les fonctions de Secrétaire, rappelle les consignes de sécurité et précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Monsieur Charles Amyot, président l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, prend ensuite la parole pour accueillir les actionnaires et présenter les membres du Conseil d'Administration. Il propose de procéder à la constitution du bureau.

Conformément aux dispositions en vigueur, il propose aux fonctions de scrutateurs :

- Monsieur Antoine Decroix, représentant l'actionnaire principal ExxonMobil France Holding SAS,
- Monsieur Patrick Boisson, propriétaire de 16 205 actions, représentant l'actionnaire présent ayant le plus grand nombre d'actions de la Société.

Il invite l'un des commissaires aux comptes, Monsieur Alexandre Mikhail du cabinet Grant Thornton, à se joindre aux membres du bureau.

D'après la feuille de présence, 11 013 289 actions sont présentes ou représentées, soit 85,68% du nombre total de voix. Le quorum nécessaire étant dépassé, l'Assemblée peut valablement délibérer. »

Le Secrétaire dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ les statuts,
- ✓ le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) contenant l'avis de convocation,
- ✓ le journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation,
- ✓ les différents rapports requis par les dispositions législatives et réglementaires :
 - le rapport annuel,
 - le rapport financier annuel (RFA),
 - le rapport sur le gouvernement d'entreprise (RGE),
 - le rapport du conseil d'administration sur la proposition de révision des statuts et l'exposé des motifs des résolutions,
 - le rapport spécial prévu à l'article L. 225-184 du Code de commerce,
- ✓ les rapports des commissaires aux comptes :

Il précise que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été mis à disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société, dans la rubrique dédiée aux documents préparatoires de cette assemblée générale, pendant le délai fixé par lesdites dispositions. Par ailleurs il informe l'assemblée que la Société est passé en la matière au tout numérique, comme beaucoup d'autres sociétés, et qu'elle n'éditera plus de rapport annuel sous format papier. Cela permet à la fois d'éviter du gaspillage et d'apporter une plus grande flexibilité dans la mise à disposition des informations. La fréquentation du site internet de la Société est surveillée et son ergonomie en permanence adaptée pour faciliter l'accès à l'information. La communication financière de la Société évolue. Elle se veut transparente et à l'image de la transformation de la Société.

Il rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions prises dans les conditions d'une Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
Rapport des Commissaires aux Comptes
Approbation du rapport de gestion, des comptes consolidés et des comptes d'Esso S.A.F. de l'exercice 2021
2. Affectation du résultat de l'exercice
3. Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées
4. Renouvellement du mandat des Administrateurs
5. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
6. Approbation de la politique de rémunération applicable aux Administrateurs
7. Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des Administrateurs
8. Approbation de la politique de rémunération applicable au Président – Directeur général

Décisions prises dans les conditions d'une Assemblée Générale Extraordinaire

9. Modification des statuts
10. Pouvoirs pour les formalités

Il donne ensuite la parole au Président pour la présentation du rapport de gestion de la Société.

« Nous reviendrons sur les résultats 2021 et les perspectives 2022. Nous aborderons la transition énergétique et le rôle de votre Société en la matière, qui, j'en suis convaincu, fait partie de la solution, en proposant des solutions durables, qui améliorent la qualité de vie et répondent aux besoins changeants de notre Société. À l'issue de la présentation, nous prendrons le temps de répondre à vos questions avant de procéder au vote des résolutions.

Depuis ma prise de fonction, j'ai pu mesurer le besoin d'expliquer nos activités et le rôle stratégique majeur de votre Société aux diverses parties prenantes.

Avec nos équipes, nous avons travaillé à l'amélioration des outils de communication, à commencer par le passage au numérique de la communication des résultats et du rapport annuel. Je vous invite à vous rendre sur le site Esso.fr, que, j'espère, vous trouverez plus clair et plus facile d'utilisation. Dans le même esprit, nous avons ajouté à notre modèle d'affaires traditionnel une animation, que nous allons à présent vous présenter.

[Une vidéo est diffusée.]

1) Année 2021, sous le signe de la reprise

L'année 2021 a été l'année de la reprise, après une année 2020 marquée par les impacts d'une crise sanitaire majeure. La mise en place de changements organisationnels et le déploiement d'un plan de compétitivité sans précédent ont permis à votre Société de profiter à plein du retour de la croissance. Les marges de raffinage se sont en outre améliorées, notamment au deuxième semestre de l'année. Les chiffres clés reflètent la performance financière et illustrent bien le rebond.

Hors effet stock et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel ajusté de l'exercice correspond à un gain de 184 millions d'euros. Le résultat opérationnel affiche un gain de 686 millions d'euros, dont des effets stock positifs de 448 millions d'euros, liés à l'augmentation du pétrole brut.

Après prise en compte des impôts courants et différés, le résultat net du Groupe est un profit de 573 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 814 millions d'euros et la position financière nette est positive de 383 millions d'euros.

Cette performance financière est le résultat de l'application sans failles de nos priorités stratégiques et réalisations de 2021, à commencer par l'excellence de nos opérations, la discipline de nos investissements et la maîtrise de nos coûts.

Le Groupe a également réagi très vite à une crise sans précédent pour adapter ses modes de travail et ses organisations, afin d'être plus agile et efficace au moment de la reprise.

Au-delà de la composante opérationnelle importante, la performance s'appuie aussi sur l'intégration des chaînes de valeurs carburant/combustible et huile de base/lubrifiant, ayant permis d'accompagner les clients pendant une période perturbée et d'être en très bonne place pour profiter de la reprise. Il en résulte une amélioration significative du bilan, seulement un an après une crise majeure, soutenue par la forte progression de la capacité d'autofinancement.

Je tiens à souligner l'engagement de la Société pour un avenir bas carbone, s'étant traduit en 2021 par des actions concrètes.

Esso est un acteur majeur, d'une part dans l'approvisionnement en énergie du pays et d'autre part dans la transition énergétique.

Le modèle opérationnel représente un réel avantage compétitif, sans lequel cette crise n'aurait pas pu être traversée avec une telle résilience. Depuis 2018, les activités sont organisées en chaînes de valeurs. Ce modèle opérationnel permet de capitaliser sur des actifs de premier plan, notre expertise fonctionnelle tout en

créant de la valeur d'un bout à l'autre de la chaîne. Grâce à la responsabilisation des équipes et un pouvoir de décision claire, cette gestion intégrée a permis de répondre rapidement et efficacement à la crise, nous donnant un avantage compétitif certain par rapport à nos principaux concurrents. Cette approche nous permet de renforcer nos positions dans un marché carburant/combustible très concurrentiel et de développer nos ventes sur des produits à haute valeur ajoutée.

2) Résultats 2021

a) Performance extrafinancière

Sécurité

L'excellence opérationnelle est un des piliers de la stratégie et la sécurité une valeur fondamentale de votre Société. En 2021, nous avons eu à déplorer deux accidents du travail. Même si la performance est remarquable et que le taux de fréquence est tendanciuellement à la baisse sur la durée, il s'agit de deux accidents de trop, notamment car ils ont occasionné un arrêt de travail et qu'ils auraient pu avoir des conséquences plus graves. Des progrès restent à faire. Pour cette raison, nous analysons chaque accident ou presque accident pouvant avoir des conséquences majeures, de façon à mettre les mesures compensatoires préventives en place.

Nous travaillons également à réduire les risques procédés et à améliorer notre réponse d'urgence. Notre objectif ultime est de créer un environnement de travail où personne ne se blesse.

Performance environnementale

Les efforts accomplis pour renforcer notre excellence opérationnelle et l'amélioration continue de nos installations nous permettent d'observer une amélioration continue et nette par rapport à 2006. Depuis cette date, le SO₂ par tonne de brut traitée a été réduit de 76 %, les COV de 41 % et le NOX de 60 %. Par ailleurs, la quantité d'hydrocarbure envoyée à la torche fut la plus faible jamais enregistrée (- 23 % par rapport à 2020). Les émissions de gaz à effet de serre, en particulier le CO₂, baissent de 13 % sur la période. Chacun de ces bons résultats témoigne du travail de fond réalisé par les équipes et est illustré par les accréditations ISO 50 001 de nos deux raffineries. Sur le long terme, Esso s'inscrit dans l'ambition du Groupe ExxonMobil d'atteindre la neutralité carbone de ses actifs opérés d'ici 2050 pour les émissions de scope 1 et 2. Les efforts sont multiples, en matière d'efficacité énergétique en premier lieu mais d'autres études sont en cours. »

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Claude Marcelin, Directeur Administratif et Financier, pour présenter les résultats financiers.

b) Performance financière

« Dans un contexte de reprise de la demande, le résultat net a fortement rebondi en 2021, à 573 millions d'euros, supporté par des effets stock positifs de 448 millions d'euros. En 2020, le résultat net du Groupe affichait une perte de 740 millions d'euros, qui comprenait des effets stock négatifs pour 192 millions d'euros ainsi qu'une dépréciation d'actifs industriels. En 2019, le résultat net était positif, à 23 millions d'euros, incluant des effets stock positifs de 147 millions d'euros.

Pour rappel, la performance financière s'apprécie mieux à partir du résultat opérationnel ajusté, après élimination des effets stock et autres éléments d'ajustement. Le résultat opérationnel ajusté de l'exercice totalise 184 millions d'euros, contre une perte de 221 millions d'euros en 2020, soit une hausse de 405 millions d'euros. En 2019, le résultat opérationnel ajusté était une perte de 136 millions d'euros.

Les éléments d'ajustement dans les comptes 2021 comprennent une reprise de dépression d'actifs pour un montant de 89 millions d'euros. En 2020, ils comprenaient notamment une dépréciation d'actifs pour un montant de 303 millions d'euros.

En 2021, la hausse du résultat opérationnel ajusté provient essentiellement de la hausse des marges, pour 365 millions d'euros et de la diminution des charges d'exploitation, pour 40 millions d'euros.

Les résultats de l'exercice ont permis de renforcer le bilan de la Société. À la clôture, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 814 millions d'euros et sont en hausse de 644 millions d'euros. La dette financière au bilan est de 40 millions d'euros. À l'actif, les créances financières à court terme et les disponibilités totalisent 423 millions d'euros. En conséquence, la position financière nette du Groupe est positive de 383 millions d'euros fin 2021 alors qu'elle était négative de 19 millions d'euros fin 2020. Les engagements de retraite non préfinancés s'élèvent à 1,071 milliard d'euros fin 2021. Ils étaient de 1,117 milliard d'euros à fin 2020.

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale de ne pas verser les dividendes pour l'exercice 2021, afin de poursuivre la consolidation des réserves de la Société.

Le flux net de trésorerie généré par l'exploitation est positif de 441 millions d'euros. Il était négatif de 416 millions d'euros en 2020. Sur une période plus longue, après déduction des flux d'investissement, le flux de trésorerie disponible est de 51 millions d'euros en moyenne sur les cinq dernières années, ce qui traduit la résilience du Groupe dans un environnement de marché particulièrement difficile.

En ce qui concerne les investissements, le Groupe opère dans un secteur industriel où les investissements possèdent un cycle de vie élevé. Dans un contexte de pandémie, les investissements du Groupe ont été limités durant les deux dernières années. Ainsi, le montant total des investissements réalisés en 2021 a été de 31 millions d'euros en 2021, dont 17 millions hors coût de capitalisation d'arrêts planifiés. En 2022, le Groupe prévoit une reprise progressive de ses investissements, à 49 millions d'euros, dont 29 millions d'euros hors coût de capitalisation d'arrêts planifiés. »

Monsieur Marcelin repasse la parole au Président.

3) Perspectives et priorités 2022

« Nos priorités stratégiques sont notre boussole dans un contexte de marché très volatil et incertain. En phase avec ces priorités, je souhaiterais vous fournir quelques objectifs. En ce qui concerne l'excellence opérationnelle, l'objectif premier est de continuer à améliorer la performance en matière de sécurité, de fiabilité et de taux d'utilisation.

Notre objectif était de réussir l'arrêt planifié de la raffinerie de Gravenchon prévu au premier trimestre. Finalisé en avril 2022, je peux vous annoncer que celui-ci a été réalisé en toute sécurité, dans les temps et dans le budget de 40 millions d'euros et que les unités ont parfaitement redémarré.

Concernant la compétitivité industrielle, nous allons continuer à nous appuyer sur nos chaînes de valeurs et la maîtrise des coûts, c'est-à-dire notre modèle opérationnel, qui a fait ses preuves.

À propos du développement des ventes, nous allons capitaliser sur le pilote de dix stations-service et développer notre partenariat avec Casino, de manière à étendre le maillage de notre réseau de stations-service à la marque.

Nous entendons également poursuivre nos efforts pour maximiser la production et les ventes de produits à haute valeur ajoutée, tels que les huiles de base, les lubrifiants, le bitume et autres spécialités.

À propos de notre positionnement pour un avenir bas carbone, il convient de poursuivre nos efforts en termes d'efficacité énergétique et d'étudier la mise en œuvre de solutions bas carbone, notamment l'hydrogène bas carbone, le captage et le stockage de CO₂ et la fabrication de biocarburants avancés à partir de coprocessing.

Les objectifs ESG pour 2022 sont au cœur de la stratégie de transformation. À propos de l'environnement, nos actions se concentrent sur la fiabilité des opérations et l'efficacité énergétique. Par exemple, dans ce domaine, nous avons été lauréats du plan France Relance 2030 pour deux projets, l'un à Gravenchon et l'autre à Fos, pour respectivement 4 et 1,5 million d'euros. Après avoir obtenu l'accréditation pour le traitement de charges biosourcées à Gravenchon, l'objectif était de réaliser un test en 2022. Ce test, réalisé en mai, a été couronné de succès. D'autres projets sont également à l'étude.

En ce qui concerne le social, notre priorité première reste la santé et la sécurité des salariés, contractants et communautés environnantes. Après une période difficile, marquée par un plan social, nous continuons à adapter nos organisations et à engager le personnel, à travers un dialogue social constructif et dans le respect de chacun, avec comme objectif de donner des perspectives dans un monde plein d'incertitudes.

À propos de la gouvernance d'entreprise, les politiques de conduite des affaires énoncent les valeurs du groupe Esso SAF, notamment en matière d'éthique, de conflit d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes, des biens ou de protection de l'environnement. Les règles sont claires et consistent à adhérer aux valeurs les plus élevées et être en conformité avec l'ensemble des lois. Ces politiques sont rappelées annuellement et, tous les quatre ans, nous passons une demi-journée avec les salariés pour les revoir dans le détail. Par ailleurs, pour nous assurer du respect de ces règles, nous possédons une organisation d'audit interne indépendante, qui fournit une appréciation du degré de conformité avec les politiques. À peu près une dizaine d'audits sont prévus en 2022.

Comme évoqué plus haut, le rôle social de la Société est très important. Je citerai quelques exemples d'actions engagées sur le territoire, au plus près des communautés et associations qui agissent autour de nos sites. Ces relations avec les communautés sont essentielles pour conserver la confiance, notamment dans notre capacité à opérer au plus haut niveau d'excellence. Cette confiance se gagne en communiquant de façon transparente mais aussi à travers notre rôle social. Un partenariat a par exemple été signé avec Florian Merrien, pongiste n°3 mondial de sa catégorie, qui se prépare aux Jeux paralympiques de Paris 2024. Des visites de nos installations sont en outre proposées aux élus locaux, ce qui constitue une opportunité d'échanger avec eux en toute transparence sur les enjeux industriels actuels et futurs. Des actions de solidarité sont en outre entreprises, permettant notamment l'accès au numérique à travers le don de matériel informatique.

La confiance se gagne également à travers une bonne gouvernance. Le Conseil d'administration de la Société a été pour partie renouvelé ces dernières années, avec l'arrivée de Jean-Claude Marcelin, Hélène de Carné de Carnavalet, Catherine Dupont Gatelmand, Véronique Saubot et moi-même. Je salue également Marie-Hélène Roncoroni, Jean-Pierre Michel et Philippe Ducom, qui n'ont pas pu être avec nous aujourd'hui et s'en excusent après de vous. Comme vous pouvez le constater, nous faisons la part belle à la diversité hommes femmes et aux administrateurs indépendants. Ceci est garant d'un dialogue sérieux, constructif et créatif. Je tiens également à souligner le rôle important d'Odile Rueff, administrateur représentant du personnel et François Rémont, représentant du Comité Social et Économique Central. Depuis mon arrivée en juin 2021, nous avons passé beaucoup de temps ensemble pour mieux nous connaître, mieux comprendre notre modèle opérationnel et également discuter de nos enjeux, notamment de transition énergétique. À ce titre, nous avons passé une journée à Gravenchon, au plus proche du terrain. C'est également l'occasion d'échanger sur notre stratégie bas carbone et nos plans en matière de transition énergétique, sur lesquels je reviendrai à présent. Je suis convaincu que nous faisons partie de la solution. La transition est complexe et les implications pas toujours bien comprises des parties prenantes. D'où la nécessité de prendre le temps de l'analyse.

La croissance rapide des solutions bas carbone comme l'hydrogène, le captage et le stockage de CO₂, la production de biocarburants avancés à travers du coprocessing semblent indispensables et offrent au groupe Esso des opportunités car nous avons les compétences pour les mettre en œuvre. La chimie continuera d'offrir

des débouchés pour le raffinage, avec des produits chimiques fabriqués avec 80% de CCS et d'hydrogène. Certaines technologies sont insuffisantes et l'innovation sera nécessaire, notamment dans la production des batteries. Par ailleurs, un rythme soutenu dans les investissements de solutions bas carbone et dans les infrastructures constitue un passage obligé pour réussir la transition.

Les incertitudes sont nombreuses sur les aspects technologiques. Les risques financiers et sociaux sont importants, ce qui devrait prolonger l'utilisation des énergies fossiles et donc renforcer les besoins en émissions négatives. La transition du mix énergétique est indispensable mais la vitesse à laquelle cette transformation se fera est incertaine, d'où la nécessité d'une stratégie agile sur la durée, pour faire face à un double défi : continuer à fournir les énergies dont le monde a besoin, à un coût abordable tout en réduisant notre impact sur l'environnement.

Pour finir, je voudrais vous donner quelques exemples concrets illustrant le déploiement de notre stratégie. Le coprocessing consiste à substituer le pétrole brut par des charges biosourcées tout en utilisant les mêmes installations. Nous avons obtenu l'accréditation des autorités pour la raffinerie de Gravenchon en 2021 et le test que nous venons de réaliser a été couronné de succès. Nous travaillons également avec Air Liquide sur un projet de production d'hydrogène vert, qui pourrait alimenter la raffinerie de Gravenchon avec de l'hydrogène renouvelable. Ce projet a reçu la visite de Bruno Le Maire en mars 2022. Enfin, nous sommes engagés dans l'étude d'infrastructures CCS sur l'Axe Seine entre Rouen et Le Havre, avec la collaboration d'Air Liquide, Total Énergie et d'autres partenaires.

Ces exemples montrent notre engagement dans la transition énergétique. Je suis fier des équipes qui y contribuent tous les jours. Beaucoup reste à faire. Pour réussir, nous aurons besoin du soutien des pouvoirs publics, à travers une réglementation claire, qui favorise la neutralité technologique mais également qui donne de la visibilité sur le long terme, prenne en compte une partie des risques et assure la rentabilité des investissements. »

Le Président cède ensuite la parole à Alexandre Mikhail, Commissaire aux Comptes, pour présenter les différents rapports des Commissaires aux Comptes.

Monsieur Alexandre Mikhail fait alors, au nom du collège, un résumé des différents rapports qui sont présentés dans le rapport annuel de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Président ouvre ensuite la session de questions-réponses pour une durée de 30 à 45 minutes. Il précise que le Conseil d'Administration a reçu une dizaine de questions écrites de la part d'un actionnaire et qu'il s'est réuni avant cette assemblée pour approuver les réponses à ces questions, qui seront postées sur le site Esso.fr. Afin de privilégier les échanges en présentiel, le Président propose de ne pas lire ces réponses en séance pour laisser la possibilité à l'ensemble des actionnaires de s'exprimer, si possible à travers des questions courtes. En fonction des questions, il demandera à Jean-Claude Marcelin ou Olivier Kaiser d'apporter leurs éclairages.

Un actionnaire

« Je voudrais connaître la politique de couverture du stock de pétrole brut et des produits pétroliers. »¹

Charles AMYOT

« Notre stock est un stock outil, nécessaire au fonctionnement des raffineries. Ce stock tourne très rapidement. Des effets comptables peuvent être observés mais la décision a été prise de ne pas couvrir ces effets comptables. »

Un actionnaire

« D'autres maintenances de l'outil industriel sont-elles prévues pour la fin 2022 ? »

Charles AMYOT

« Non. Le grand arrêt était prévu de longue date, sachant que les unités s'arrêtent tous les six ou sept ans. Aucun autre grand arrêt n'est prévu en 2022. »

Un actionnaire

« Je m'inscris en faux contre vos propos à propos des documents devant être remis aux actionnaires. Je suis actionnaire au nominatif d'une quinzaine de sociétés et toutes me proposent avant l'Assemblée générale de remplir un questionnaire par lequel je peux demander l'envoi des documents sous forme papier ou électronique. N'étant pas adepte des documents électroniques, je demande leur envoi sous forme papier. Je déplore qu'Esso ait supprimé cette possibilité et je me demande si cette pratique est conforme au Code du commerce. J'en profite pour vous signaler que bien que possédant que très peu d'actions en nominatif, je m'opposerai à toutes les résolutions, du fait que je n'ai pas pu prendre connaissance des documents. »

Olivier KAISER

« Je respecte votre choix. Nous avons opté pour la mise à disposition d'une version numérique mais nous ne l'aurions pas fait si la loi ne le permettait pas. Le Code du commerce prévoit tout à fait la mise à disposition des documents, soit sous format papier (y compris en consultation au siège social de la Société), soit sous forme numérique sur le site Internet de la Société. C'est cette option que nous avons choisie. Durant les deux dernières années, de nombreuses sociétés sont passées au tout numérique, moyen le plus simple de

communiquer avec les actionnaires. Il est toujours possible d'imprimer un document électronique. Les demandes individuelles peuvent être traitées au cas par cas. »

Charles AMYOT

« Je vous remercie de votre confiance depuis plusieurs années. La crise Covid a accéléré ce passage au numérique. Beaucoup de sociétés utilisent ces outils mais je comprends que dans certains cas, cela puisse poser des difficultés. N'hésitez pas à prendre contact avec notre responsable des relations investisseurs. »

Un actionnaire

« Dans votre note d'information du 31 mars 2022, vous évoquez l'élément marquant qui est l'accroissement de la marge. Pour établir des perspectives, vous invitez à regarder les informations fournies par le gouvernement à propos des marges des produits pétroliers, qui sont applicables pour Esso. Est-il possible de suivre les marges par les perspectives du gouvernement ? »

Charles AMYOT

« Il s'agit d'une bonne question. Le gouvernement ne donne pas de perspectives. La DGEC communique des marges calculées a posteriori, en fin de mois, à partir d'un modèle théorique de raffinerie autosuffisante, dans laquelle le coût énergétique est très faible et qui maximise les rendements en distillat (diesel et jet). Cet indicateur ne reflète pas du tout la configuration des raffineries et en autres celle d'Esso. Suite à la reprise de la demande post-Covid, les marges se sont redressées. A partir de fin février, suite à la crise ukrainienne, de l'anxiété a été créée sur les marchés par rapport à une pénurie possible de brut ou de produits pétroliers. La marge s'est encore renchéri. La DGEC publie néanmoins une marge brute et non nette. En défalquant les coûts énergétiques, la marge nette résiduelle n'est plus du même calibre.

La crise ukrainienne, l'inflation, le coût de l'énergie, etc., sont considérés comme conjoncturels mais sur le long terme, compte tenu de la transition énergétique, les marges repasseront à la baisse puisque la demande en produits pétroliers, notamment pour le transport et les véhicules légers, diminuera. »

Un actionnaire

« Votre vision du contexte énergétique dans lequel vous évoluez et du contexte de marge est assez négative. Reste que les marges indiquées par la DGEC atteignent des niveaux exceptionnels. Des raffineurs américains et européens sont beaucoup plus optimistes que vous. Ne pas créer trop d'émulations est peut-être louable dans un marché déclinant au global. Où mettre le curseur ? Avant même la crise ukrainienne, les indicateurs de votre activité sur la partie raffinerie étaient plutôt positifs. Sur quels indicateurs vous appuyez-vous pour sentir votre business ? Ce n'est pas très lisible à travers le bilan. Je n'ai pas compris l'évolution de la trésorerie au T1. »

Charles AMYOT

« Je vous rappelle que selon les indicateurs de la DGEC, au premier semestre 2021, les marges étaient quasiment nulles. Elles ont remonté au deuxième semestre, à des niveaux de 22 euros la tonne. Début 2022, les marges DGEC atteignaient 22 euros la tonne et se sont redressées ensuite. Les premiers mois n'ont pas été excellents cette année. L'accélération est venue plus tard mais depuis la fin 2021, les coûts énergie ont explosé, ayant conduit à réduire la consommation de gaz pour le remplacer par une autre énergie. Nous sommes prudents par rapport à certains de nos concurrents quant aux prévisions pour le futur mais nous dresserons le bilan du premier semestre et publierons nos résultats en septembre. Il ne faut pas négliger le fait que l'arrêt a coûté 40 millions d'euros et que le prix de l'énergie atteint des valeurs astronomiques. La question du curseur, entre les acteurs optimistes et ceux plus conservateurs, est pertinente. »

Un actionnaire

« La vingtième résolution prévoit une modification des statuts pour les adapter aux changements législatifs. Je n'ai pas pris connaissance du projet de nouveaux statuts. »

Olivier KAISER

« Le rapport précise la liste des mesures en vertu desquelles les statuts ont été mis à jour mais il n'énumère pas article par article les modifications. »

Charles AMYOT

« Nous vérifierons que les nouveaux statuts sont bien disponibles sur le site Internet. La raison principale de cette modification est qu'il fallait prolonger la durée de vie de votre Société à nouveau de 99 ans. »

Un actionnaire

« Quel est l'ordre de grandeur de l'augmentation des charges d'exploitation ? »

Charles AMYOT

« Je n'évoquerai pas les chiffres de 2022 mais en 2021, les coûts opérationnels ont augmenté de 100 millions d'euros, principalement sur la deuxième partie de l'année. Nous avons réalisé, en parallèle, des économies de 144 millions d'euros. En net/net, nous avons donc économisé 44 millions d'euros. Je n'affirme pas que nous n'agissons pas pour atténuer les coûts de l'énergie mais l'augmentation est telle qu'elle impacte significativement le résultat. »

Jean-Claude MARCELIN

« Les marges actuelles restent très bonnes mais nous voulons attirer l'attention des actionnaires sur l'importance du coût de l'énergie dans la marge nette. L'impact de l'arrêt ne doit pas être négligé. »

Un actionnaire

« Vous avez fait le choix de ne pas distribuer de dividendes pour reconstituer les réserves. Quel est votre objectif de reconstitution des réserves permettant d'envisager la reprise de la distribution des dividendes ? »

Jean-Claude MARCELIN

« En 2020, les réserves ont été entièrement consommées. Notre politique en matière d'effet prix sur stock est prudente, sachant que cet effet est réversible. La politique du Groupe est de mettre cet effet en réserve. Par ailleurs, à fin 2002 les autres réserves avaient aussi été entièrement consommées. Je ne peux vous fournir de seuil mais le niveau de réserve était jusqu'à présent trop bas. Nous aviserons en fonction du résultat. Notre objectif a toujours été d'assurer une rémunération des actionnaires, même si nous n'en avons pas été capables ces dernières années compte tenu de l'environnement. Nous possédons un certain nombre de contraintes de prudence. Nous devons également tenir compte de nos engagements. Nous possédons des engagements de retraite importants, qui ne posent pas de problème de liquidité particulier car ils sont étalés dans le temps. Nous nous inscrivons enfin dans une phase de transition, où des projets devront être financés. »

Un actionnaire

« Quid du taux de distribution par rapport au résultat pour les années futures ? Chez Total, il existe une norme de distribution. »

Jean-Claude MARCELIN

« Regardez la volatilité de nos résultats. Pour pouvoir fixer des normes, des réserves sont nécessaires. Notre premier enjeu est de reconstituer des réserves. »

Un actionnaire

« Une déstabilisation du raffinage consécutive au conflit en Ukraine est perceptible. Comment envisagez-vous l'évolution par rapport à la concurrence ? D'autres pays, tels que les Émirats Arabes Unis, ont-ils vocation à amener du pétrole raffiné et à vous faire concurrence ? »

Charles AMYOT

« Il est intéressant de comprendre le contexte, résultat des sanctions contre la Russie. Le sixième paquet de sanctions de l'Union européenne contre la Russie impose un embargo, avec un lissage de six mois pour le brut et de huit mois pour les produits. La Russie, très rapidement, a dévié ses exportations vers l'Inde, la Chine et la Turquie. Elle ne souffre quasiment pas de baisse, excepté en termes de discount, dans un prix de marché qui reste élevé. Les raffineries, indiennes en particulier, raffineront et auront des produits disponibles. Il existe un risque que ces produits reviennent sur les marchés européens, américains ou asiatiques, en concurrence avec nos raffineries. Un détournement de ces sanctions est bien observé, à travers des pays qui n'y adhèrent pas de façon stricte. »

Un actionnaire

« En 2019, Esso a reçu une amende de la DCCRF de 390 000 euros à propos des délais de paiement, que je n'avais pas vu apparaître dans les bilans. Pourquoi n'en parlez-vous pas ? »

Alexandre MIKHAIL

« L'amende est bien comptabilisée dans les comptes mais elle n'est pas mentionnée en annexe sachant qu'elle est au-dessous du seuil de matérialité. Le chiffre d'affaires dépasse la dizaine de milliards d'euros et l'amende s'élève à moins de 400 000 euros. »

Le Président met fin à la session de questions/réponses en remerciant les actionnaires pour cet échange et en proposant de passer au vote des résolutions.

Le Secrétaire procède à la lecture et mise aux voix des résolutions.

Décisions prises dans les conditions d'une Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2021, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 809 552 voix pour (202 737 voix contre et 1 000 abstentions).

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2021	546 006 987,89 euros
Report à nouveau avant affectation	- 7 040 834,46 euros
soit un total de	538 966 153,43 euros

dont l'affectation suivante est proposée :

Réserve facultative pour fluctuation des cours	450 000 000,00	euros
Autres réserves facultatives	70 000 000,00	euros
Report à nouveau après affectation	18 966 153,43	euros
soit un total de	538 966 153,43	euros

L'Assemblée générale constate que la société n'a pas distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 793 347 voix pour (218 942 voix contre et 1 000 abstentions).

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Cette résolution est rejetée à la majorité de 220 892 voix contre (137 029 voix pour et 10 655 368 abstentions).

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Charles Amyot pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 781 011 voix pour (231 278 voix contre et 1 000 abstentions).

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Hélène de Carné de Carnavalet pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 804 046 voix pour (208 187 voix contre et 1 056 abstentions).

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Ducom pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 804 022 voix pour (208 267 voix contre et 1 000 abstentions).

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Catherine Dupont Gatelmand pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 002 641 voix pour (9 648 voix contre et 1 000 abstentions).

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude Marcelin pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 807 080 voix pour (205 153 voix contre et 1 056 abstentions).

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre Michel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 002 617 voix pour (9 672 voix contre et 1 000 abstentions).

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Hélène Roncoroni pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 002 641 voix pour (9 648 voix contre et 1 000 abstentions).

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Véronique Saubot pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 010 217 voix pour (2 072 voix contre et 1 000 abstentions).

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 751 150 voix pour (261 139 voix contre et 1 000 abstentions).

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable aux Administrateurs de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 816 098 voix pour (196 135 voix contre et 1 056 abstentions).

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 137 000 euros le montant brut de la rémunération globale versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions relatives à l'exercice 2022 expirant en juin 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 816 178 voix pour (196 111 voix contre et 1 000 abstentions).

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération applicable au Président – Directeur général de la Société, telle que présentée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 751 070 voix pour (261 163 voix contre et 1 056 abstentions).

Décisions prises dans les conditions d'une Assemblée Générale Extraordinaire

SEIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 3 - Objet comme suit :

«

1. La Société a pour objet, tant en France que dans tous pays :

- l'achat, la distillation, le raffinage, la fabrication, le stockage et le commerce de tous hydrocarbures, huiles minérales et carburants quelconques, et plus généralement, de toute autre forme d'énergie ainsi que de leurs sous-produits, dérivés et succédanés y compris lubrifiants, biocarburants et produits pétrochimiques, soit pour son compte personnel, soit à la commission, soit en participation ou autrement ;
- l'installation, l'exploitation, la gérance de tous entrepôts d'hydrocarbures et carburants, sous-produits, dérivés et succédanés ainsi que de moyens de captage, de transport et de stockage de CO₂ ;

- toutes opérations, de quelque nature que ce soit, se rapportant aux objets ci-dessus, ainsi qu'au transport par toutes voies, à la distribution, à l'emmagasinage et au pesage desdits produits ;
- toutes opérations d'armement maritime ou fluvial, notamment l'acquisition ou la vente, l'affrètement à temps ou au voyage, la transformation, la réparation et l'exploitation de tous navires au long cours ou au cabotage et de tous bateaux ;
- l'exercice de toute autre activité de nature à faciliter, directement ou indirectement, le développement des activités principales de la Société.

2. Pour la réalisation de l'objet ainsi défini, la Société peut utiliser tous moyens et, notamment, les suivants :

- l'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la prise à bail avec ou sans promesse de vente des mêmes immeubles, leur administration, l'édification, la transformation et la démolition de toutes constructions ;
- le dépôt, l'obtention, l'acquisition, l'exploitation, la concession d'exploitation, l'aliénation de tous brevets, droits de brevets, procédés, marques, dessins, modèles et autres droits de propriété intellectuelle ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, société en participation ou autrement ;
- et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés. »

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 789 659 voix pour (199 494 voix contre et 24 136 abstentions).

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 5 - Durée comme suit :

« La durée de la Société fixée initialement à 99 années à compter du jour de sa constitution définitive, soit le 3 septembre 1929, est prorogée jusqu'au 3 septembre 2121. En conséquence la Société prendra fin le 3 septembre 2121, sauf dissolution anticipée ou prorogation. »

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 789 659 voix pour (199 494 voix contre et 24 136 abstentions).

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide d'ajouter à l'article 14bis les quatre paragraphes suivants :

« Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir directement ou indirectement, un pourcentage de capital, des droits de vote ou de titre donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

Pour la détermination des pourcentages de détention prévus à l'alinéa précédent il sera tenu compte, le cas échéant, des actions possédées par les sociétés contrôlées, telles que définies par l'article L 233-3 du Code de commerce.

À défaut d'avoir été déclarées ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus à l'alinéa 2 ci-dessus, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés audit alinéa.»

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 708 344 voix pour (264 604 voix contre et 40 341 abstentions).

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 37 paragraphe 6 comme suit :

« Le Conseil d'Administration a la faculté de décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication dans les conditions fixées par la loi en vigueur, la signature électronique pouvant résulter de tout procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.»

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 789 659 voix pour (199 494 voix contre et 24 136 abstentions).

VINGTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du conseil d'administration, adopte les nouveaux statuts mis en harmonie avec les dispositions légales et réglementaires du Code de commerce.

Un exemplaire des statuts ainsi adoptés est annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 743 574 voix pour (268 715 voix contre et 1 000 abstentions).

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 000 895 voix pour (12 394 voix contre et 0 abstention).

Après le vote de ces résolutions, et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée vers 16h40, après que le Président a notamment remercié les actionnaires pour leur présence et leur confiance, et après les avoir invités à un cocktail à la sortie de la salle.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau.

Le Président,



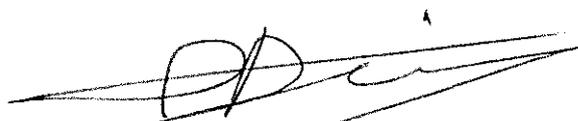
Charles AMYOT

Le Secrétaire,



Olivier KAISER

Les Scrutateurs,



**ExxonMobil France Holding SAS
Représenté par Antoine DECROIX**

Patrick BOISSON

